

Politique de protection des données personnelles de CEGEMA

- [Politique de confidentialité - Privacy Policy](#)
 - [Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?](#)
 - [Quelles sont les données à caractère personnel traitées par CEGEMA ?](#)
 - [Quels sont mes droits et comment les exercer ?](#)

Date de la dernière mise à jour : 16 déc. 2025

Politique de confidentialité - Privacy Policy

Soucieux de protéger les données personnelles qu'elle traite, CEGEMA vous informe au travers de la présente Politique des traitements de données à caractère personnel qui sont mis en œuvre en sa qualité de responsable de traitement.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Les “*données à caractère personnel*” sont définies par l'article 4 du [Règlement \(UE\) 2016/679](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, comme étant toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

A titre d'exemple, sont constitutives de données à caractère personnel le nom d'une personne physique, sa photographie, son adresse e-mail, son numéro de sécurité sociale ou encore une adresse IP.

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée (exemple : son nom) ;
- à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre dans telle association).

Quelles sont les données à caractère personnel traitées par CEGEMA ?

CEGEMA est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel distinctes eu égard à son activité de déléataire de gestion de contrats d'assurance. CEGEMA traite des données personnelles distinctes, pour des finalités et des durées de conservation spécifiques. Le détail de ces traitements figure ci-dessous.

Dans le cadre de leurs activités, des porteurs de risques délèguent à CEGEMA la réalisation, pour leur compte, de prestations ou d'activités relatives à un contrat d'assurance. A titre d'exemple, les opérations suivantes peuvent être mises en œuvre par CEGEMA :

- gestion de la souscription d'un contrat d'assurance ;
- gestion de la relation client avec les adhérents et/ou assurés ;
- gestion de la relation client.

CEGEMA est amené à traiter des données à caractère personnel d'adhérents et/ou d'assurés de contrats d'assurance en sa qualité de responsable de traitement conjoint avec le porteur de risques du contrat d'assurance pour les finalités ci-jointes :

Pour quelles finalités des données sont traitées ?	En quoi consiste cette finalité ?	Sur quelle base légale est mis en œuvre ce traitement ?	Pendant combien de temps ces données sont traitées ?
Gestion et exécution de contrat d'assurance santé	<p>CEGEMA est notamment amené à traiter des données pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner et apprécier les risques de souscription ; • assurer la gestion du contrat (appel de prime, contractualisation d'avenant, paiement des sinistres, etc.) ; • répondre à l'ensemble des demandes des adhérents et/ou assurés dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. 	<p>Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel l'adhérent et le(s) assuré(s) sont parties ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de ces derniers.</p>	5 ans à compter de la résiliation du contrat d'assurance.

<p>Passation, gestion et exécution de contrat d'assurance prévoyance, emprunteur ou obsèques, pouvant inclure des prises de décisions automatisées</p>	<p>CEGEMA est notamment amené à traiter des données pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner et apprécier les risques de souscription ; • procéder à la souscription du contrat d'assurance ; • assurer la gestion du contrat (appel de prime, contractualisation d'avenant, paiement des sinistres, etc.) ; • répondre à l'ensemble des demandes des adhérents et/ou assurés dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. 	<p>Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel l'adhérent et le(s) assuré(s) sont parties ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de ces derniers.</p>	<p><u>En cas de dénouement du contrat par décès du souscripteur :</u> 30 ans à compter du décès de l'assuré.</p> <p><u>En cas de dénouement du contrat par sortie en capital / rente</u> : 10 ans à compter du dénouement du contrat.</p>
<p>Exercice des recours, gestion des réclamations et des contentieux</p>	<p>Lorsque la situation le nécessite, CEGEMA est amené à traiter des données pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer du bon recouvrement des primes d'assurance ; • traiter les réclamations en lien avec le contrat d'assurance ; • procéder à la gestion des recours et contentieux. 	<p>Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel l'adhérent et le(s) assuré(s) sont parties.</p>	<p>5 ans à compter de la résiliation du contrat d'assurance.</p>

Envoi d'informations commerciales	CEGEMA peut être amené à envoyer aux adhérents et/ou assurés des informations commerciales relatives à ses produits et services.	Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes de CEGEMA à pouvoir développer ses activités et proposer aux adhérents et/ou assurés de nouveaux produits et offres.	3 ans au terme du dernier contact émanant de la part de l'adhérent et/ou de l'assuré.
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	Dans le cadre du respect des obligations réglementaires en vigueur, CEGEMA est amené à traiter des données afin de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Lorsque les réglementations l'y obligent, CEGEMA est susceptible d'opérer des déclarations auprès des autorités compétentes.	Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle CEGEMA et/ou le porteur de risques du contrat d'assurance sont soumis.	5 ans à compter de la résiliation du contrat.
Exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives	La nature des traitements mis en œuvre par CEGEMA dépend des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, qui sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.	Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle CEGEMA et/ou le porteur de risques du contrat d'assurance sont soumis.	La durée de rétention des documents et données étant nécessaires au respect d'obligations légales dépend des obligations en vigueur incombant à CEGEMA.

Lutte contre la fraude	CEGEMA met en œuvre des traitements de données visant à limiter que des actes intentionnels permettent de tirer un profit illégitime d'un contrat d'assurance.	Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par CEGEMA et le porteur de risques du contrat d'assurance. Ces intérêts consistent notamment à garantir (i) la pérennité de l'activité de l'assureur et des risques qu'il assure, et de (ii) favoriser l'équité entre assurés (la mutualisation des cotisations et des risques étant au cœur des activités d'assurance).	Toute alerte qualifiée de « non pertinente » est supprimée sans délai. En cas d'alerte pertinente, des données sont conservées pour une durée maximale de 5 ans à compter de la clôture du dossier de fraude.
------------------------	--	---	---

Des données de santé de l'adhérent et des assurés peuvent faire l'objet d'un traitement sur le fondement de l'article 9-2-a) du RGPD, à savoir sur la base du consentement fourni par ces personnes.

Quels sont mes droits et comment les exercer ?

En vertu des dispositions réglementaires, vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel :

- **Un droit d'accès** à vos données personnelles ;
- **Un droit de rectification** de vos données personnelles qui s'avèreraient inexacts ;
- **Un droit à l'effacement** de vos données personnelles. Ce droit est conditionné à certains motifs détaillés au sein de l'[article 17 du RGPD](#) ;
- **Un droit à la limitation** de vos données personnelles. Ce droit est conditionné à certains motifs détaillés au sein de l'[article 18 du RGPD](#) ;
- **Un droit à la portabilité** de vos données personnelles. Ce droit est subordonné à certaines exigences détaillées au sein de l'[article 20 du RGPD](#) ;
- **Un droit d'opposition** aux traitements mis en œuvre. Ce droit est subordonné à certaines exigences détaillées au sein de l'[article 21 du RGPD](#) ;
- **Un droit de définir le sort de vos données après votre mort** et de choisir que CEGEMA communique (ou non) vos données à un tiers que vous aurez préalablement désigné.

Pour l'ensemble des demandes relatives à ces droits, vous pouvez vous adresser au DPO de CEGEMA aux coordonnées suivantes :

- Par courrier postal : CEGEMA – DPO – 679 avenue du Docteur Julien Lefebvre, 06270 Villeneuve-Loubet ;
- Par mail : dpo@cegema.com

Vous êtes également informé que vous disposez du droit de déposer une plainte auprès de la [Commission Nationale Informatique et Libertés](#). Nous vous encourageons à prendre contact avec CEGEMA avant tout dépôt de plainte afin que nous puissions répondre à vos demandes et attentes.